



SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize et le vingt-six novembre à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Lauriane LAUGIER (à partir de 21 heures), Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Frédéric GESENET, Christian LASSAIGNE,
Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE,

Absent : M. Olivier LEVET

Secrétaire de séance : Christian BAFOIL

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 9 jusqu'à 21h
10 à partir de 21h

votants : 9 jusqu'à 21h
10 à partir de 21h
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
19/02/2016

◆ **DECISIONS DU MAIRE** (dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT)

N°2-2015 : Vol matériel dans le hangar communal : acceptation de l'indemnité d'assurance

Suite au vol avec effraction survenu dans la nuit de 9 au 10 mars 2015 au hangar communal, l'assurance SMACL a indemnisé la commune à hauteur de 415,26 €

N°3-2015 : Réparation du rouleau palpeur : acceptation de l'indemnité d'assurance

Suite au sinistre survenu en juillet 2015 (rouleau palpeur de l'épareuse vrillé suite à un choc contre des pierres), l'assurance GAN a indemnisé la commune à hauteur de 339,10 €



Arrivée de Lauriane LAUGIER à 21 heures



◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 27/11/2015. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour l'année 2016

Le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles modalités d'intervention du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Après avoir décidé des travaux à réaliser rapidement et conformément aux nouvelles modalités du FIC, le Conseil Municipal approuve le dossier présenté pour l'année 2016 :

Plan d'Aménagement du Bourg de PERPEZAT

Pour un montant total de 137 000 € HT
avec un taux de subvention du Conseil Général à 30 % + coef 1.09

Le plan de financement serait le suivant :

◆ **DEPENSES :** 137 000 € HT

Dont - Travaux	124 075,00 €
- Maîtrise d'œuvre, divers et imprévus	12 407,50 €
- Frais de duplication de dossiers	517,50 €

◆ RECETTES : 137 000 € HT

Dont	- FIC 2016 (Conseil Départemental – 30 % du HT + coef 1.09) ...	44 799.00 €
	- DETR 2015 (Etat)	36 900,00 €
	- Financement propre	55 301,00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire :

- de signer tous documents pour la bonne réalisation des projets,
- de solliciter les subventions du Fonds d'Intervention Communale (Conseil Départemental 63),
- d'inscrire aux prochains budgets les sommes correspondantes.

(10 votants : 10 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Indemnités de fonction du maire

A compter du 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L2123-23 du CGCT, soit 17 % de l'indice 1015 pour les communes de – 500 hab.

Par délibération en date du 05/04/2014, le conseil municipal avait voté les indemnités comme suit :

<u>Maire</u> :	<i>M. PELISSIER Patrick</i>	9 % de l'indice 1015
<u>1^{er} Adjointe</u> :	<i>Mme PELISSIER Françoise</i>	3,60 % de l'indice 1015 (soit 40 % de l'indemnité du Maire)
<u>2^{ème} Adjoint</u> :	<i>M. BAFOIL Christian</i>	3,60 % de l'indice 1015 (soit 40 % de l'indemnité du Maire)
<u>3^{ème} Adjoint</u> :	<i>M. BOYER Cédric</i>	3,60 % de l'indice 1015 (soit 40 % de l'indemnité du Maire)

Dorénavant, l'indemnité du maire sera calculée sur le taux maximum, à savoir 17 % de l'indice 1015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est contre cette augmentation.

(10 votants : 0 POUR – 2 CONTRE – 8 ABSTENTIONS)

Suite aux renseignements pris auprès de la sous-préfecture le 29 février 2016, le conseil municipal n'a pas à délibérer sur le taux maximum de l'indemnité du maire car c'est une loi qui doit être appliquée sans possibilité. Par contre, il faut que le conseil municipal délibère sur les indemnités des adjoints ➔ mettre la correspondance en pourcentage par rapport à la nouvelle indemnité du maire. Donc ceci sera à l'ordre du jour du prochain conseil...



OBJET : Affaires foncières

Demande de M. BOYER Sébastien :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Sébastien BOYER souhaitant acquérir une partie de la parcelle ZK 42 appartenant au domaine privé de la Commune d'Apchat afin d'y construire un hangar pour le stockage de son matériel professionnel.

Le géomètre expert est intervenu afin de procéder à la division et au bornage de la parcelle ZK 42 (Lot A et lot B).

Le lot A est uniquement concerné par la vente, d'une contenance de 30a08ca.

Le conseil municipal souhaite vendre le terrain au prix d'1 €/m², soit 3 008 €.

L'avis de France Domaine doit être demandé en vue de l'estimation du prix de la parcelle pour la vente. A ce jour, on attend toujours leur réponse....

Dès que l'on aura reçu l'avis de France Domaine, l'affaire sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil afin de se prononcer sur la vente pour finaliser l'opération.

Demande de M. BORET Jean-Paul :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de Monsieur Jean-Paul BORET souhaitant acquérir une partie du communal à La Brugière devant ses propriétés cadastrées D1068-1069-1070-1075 pour y implanter son système d'assainissement individuel.

Le Maire et la 1^{ère} adjointe se sont rendus sur place fin décembre 2015 conformément au souhait des membres du conseil municipal (conseil du 27/11/2015). Après discussion avec M. BORET, le maire et la 1^{ère} adjointe ne voyaient pas d'inconvénients pour ce projet.

Les membres du conseil leur demande des informations sur l'éventuelle sortie de la fosse septique : y a-t-il un tuyau d'évacuation et où sort-il exactement ?

Le maire répond que M. Boret leur a indiqué qu'il y a bien un tuyau existant. Par contre, ils n'ont pas vu où il sortait.

Donc le conseil municipal ne se prononce pas pour l'instant et demande à revoir ce dossier après avoir pris connaissance de l'existence réelle de ce tuyau et du lieu de sa sortie (afin de n'occasionner aucune gêne vis-à-vis des riverains).



QUESTIONS DIVERSES

➔ DETR 2015 (DETR complémentaire) : demande de subvention accordée pour l'aménagement du parking de la salle polyvalente..

➔ Demander un devis à Ludovic SICARD pour la taille des haies à la salle polyvalente.

➔ La SOCOTEC est venue vérifier les installations électriques de la salle polyvalente (visite annuelle initiale). Tout est conforme à part 2 prises de courant à l'extérieur (elles n'avaient pas été changées lors des travaux). A la demande du maire, la SOCOTEC a établi un devis pour les vérifications annuelles obligatoires concernant les installations électriques, le gaz et les appareils de cuisson de la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 320 € HT par an). Accord pour signer avec la SOCOTEC.

➔ Il y a des problèmes de mauvaises odeurs dans les wc et la cuisine de la salle polyvalente certains jours. Voir avec les architectes s'il y a un recours avec l'entreprise.

➔ Un devis a été demandé au garage MKD 63 à Ardes pour le changement du kit de distribution sur le camion Renault Master. Montant : 541,21 € HT.
Demander d'autre devis...

➔ Mme Anne-Marie BRIERE, présidente de la société de chasse Chassolles-Clavières-Le Pouget, demande les sectionnaux de Chassolles et du Pouget pour sa société de chasse.
Actuellement, sa demande ne peut être prise en compte, car il y a un bail en cours avec la société de chasse la St Hubert d'Apchat jusqu'au 10/09/2018.

➔ Le GRETA Poitou-Charentes organise une formation sur le thème de la gestion des cimetières le 1^{er} avril 2016 à Clermont-Ferrand pour les élus et le personnel. Patrick Pélissier, Raymond Sibille et Florence Grenier sont intéressés par cette formation.

➔ Demande de Michel Alborch, agent des services techniques, pour être promu au grade supérieur (adjoint technique de 1^{ère} classe).

Le dossier sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

➔ Faire vidanger la cuve de la station d'épuration. Demander des devis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h15.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Christian BAFOIL

Les Conseillers,



Cédric BOYER	Eric CHABRILLAT	Frédéric GESEGNET
Christian LASSAIGNE	Lauriane LAUGIER	Maryse MARIONON
Françoise PELISSIER	Raymond SIBILLE	